

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION Du 03 Septembre 2012

Etaient présents :

Claudine BELOT, Jean-François BRUN, Jean-Louis COMBES, Vianney DEQUEIDT, Bertrand LAPORTE, Mary-Françoise RENARD, Anne VIALLEFONT

A titre consultatif :

Véronique BERTIN-ENCELOT, Samuel GUERINEAU

Le Conseil de Gestion débute à 17 heures 10 sous la présidence de Monsieur le Doyen de l'École d'économie, Jean-Louis COMBES.

1/Approbation du procès-verbal du dernier Conseil de Gestion de l'École d'Économie du 15 juin 2012.

Le procès-verbal du conseil de gestion du 15 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

2/Approbation du règlement des études des masters. Présentation du règlement de la licence DEG. Présentation des diplômes universitaires de l'École d'Économie.

Monsieur GUERINEAU prend la parole concernant le règlement des études des masters de l'École et les modalités d'examen (en annexe – Règlement des études des masters). Il rappelle que les notes doivent descendre à la matière dans APOGEE. Les maquettes de M1 APE, l'ensemble du magistère ainsi que les M2 du magistère sont adéquates. En revanche, pour les cinq autres M2 (Santé, Développement Durable, Finances Publiques, GPE et MOPP), une méta-matière sera intercalée. L'évaluation portera sur cette dernière. Les coefficients ainsi que les ECTS sont égaux pour tous les diplômes.

Pour le Contrôle final, l'objectif est de supprimer à terme la formule contrôle final oral et/ou contrôle continu mais, pour l'instant, elle est parfois maintenue pour des questions pratiques et parce que cela n'est pas assez informatif vis-à-vis des étudiants. En effet, les modalités du contrôle continu restent à définir. Il est également rappeler que, contrairement à la licence, il n'y a pas de

deuxième session pour les masters lorsqu'une matière est sanctionnée par le contrôle continu. Le rattrapage est possible uniquement en cas d'absence mais pas en cas de mauvaise note.

Concernant les volumes horaires, Monsieur le Doyen rappelle qu'un effort de réduction de 15% des heures complémentaires et supplémentaires par rapport à l'année précédente, demandé par l'université lors du dialogue de gestion, a été pris en compte dans les maquettes, notamment sur le M1 APE. Sachant que le budget arrêté pour l'année 2013 sera présenté en décembre prochain, une modification est encore possible mais, étant donné l'effort important déjà consenti, cela devrait suffire.

Deux **corrections** sont à apporter au règlement d'examens :

- Au niveau du règlement d'examen du M2 Santé, UE6: l'évaluation se fait au niveau de la matière « Evaluation des structures ».
- Insérer le volume horaire sur la maquette du master « Développement Durable ».

Le règlement des études des masters est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil de Gestion.

Le règlement de la licence DEG. (en annexe – règlement de la licence DEG)

Monsieur LAPORTE porte à la connaissance des membres du conseil deux points principaux :

- Les semestres se compensent indépendamment des années, donc **deux semestres consécutifs peuvent se compenser**.
- La seconde session est organisée par une **épreuve unique** qui porte sur l'ensemble des matières, y compris celles évaluées en contrôle continu. La note de l'épreuve unique n'est retenue que si elle est supérieure ou égale à 10.

Déroulement de l'épreuve unique : cinq sujets sont proposés à l'étudiant, il doit en traiter trois. Mme Renard soulève le problème du choix des matières. Il existe deux possibilités : le sujet est à définir soit par le jury, soit par le responsable de chaque année. L'importance de l'alternance des matières est soulignée afin qu'aucune matière ne soit privilégiée par les étudiants. Le sujet sera abordé avec le Comité de Coordination de la Licence.

Deux articles posent problème :

- L'**article 2.3** concernant le **régime spécial**. Il conviendrait de clarifier le mode d'évaluation des étudiants concernés. Le texte devra être présenté au CEVU afin d'être modifié, le Conseil n'étant pas compétent en la matière étant donné que le sujet touche les trois écoles.
- L'**article 11.2** concernant la **double licence**. Il apparaît que, pour un diplôme complémentaire, un étudiant doit obtenir 180 ECTS dans la mention majeure et 60 ECTS dans la mention mineure. En revanche, dans le cas d'une double licence, il doit obtenir 120 ECTS dans chacune des mentions choisies.

Concernant les volumes horaires pour la Licence, la mutualisation des heures pour les étudiants de magistère 1^{ère} année UE3 et les étudiants de Licence 3^{ème} année bilingue n'est pas possible. En effet, le cours est en anglais et les étudiants MAG1 risquent de ne pas suivre. De plus, le nombre d'ECTS crédités ne serait pas le même.

Le Conseil approuve à l'unanimité le règlement de la licence sous réserve d'une réécriture pour clarification par le Comité de coordination e la Licence des articles 2.3, 11.2 et 11.3.

Une réunion plénière sera organisée pour expliquer aux étudiants les grands axes de la licence. Ils seront ensuite réunis par petits groupes pour clarifier les choses. A l'issue de cette réunion, l'étudiant devra choisir ses matières « mineures ».

Mme Renard fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne les inscriptions pour la mention « économie » par rapport à la mention « gestion ». L'Université se base sur la répartition suivante : 15% économie et 85% gestion. Ceci n'a aucune incidence sur les postes. Le Doyen considère que la logique de l'organisation par écoles disciplinaires implique, à terme, le regroupement de l'ensemble des économistes au sein de l'Ecole d'Economie.

Les Diplômes Universitaires.

Madame BERTIN-ENCELOT présente les **Diplômes d'Université** ouverts à l'Ecole d'Economie (en annexe – tableau des DU de l'Ecole) ; il est indiqué que deux DU ont été retirés de la liste :

- DU « Etudiants du Wuhan ».
- Du « Economie Chinois » (aucun étudiant inscrit depuis 2009).

3/ Approbation des maquettes de diplômes des Masters

Les maquettes de diplômes sont présentées par Monsieur Samuel GUERINEAU. Il présente les modifications, pour la plupart des modifications horaires (revues à la baisse) dues aux négociations du dialogue de gestion de juillet 2012. Des modifications sont également apportées pour que toutes les matières apparaissent sur les maquettes.

Le Conseil approuve à l'unanimité des maquettes de diplômes des Masters.

4/Calendrier des masters

Monsieur le Doyen rappelle que le calendrier de licence est un calendrier commun.

Le Conseil attire l'attention sur le fait que le calendrier a déjà été voté par le CEVU avant même que celui-ci ne soit saisi. A l'avenir, afin d'éviter ce type de procédure, il appartiendra au Conseil de s'en saisir plus tôt.

Madame BERTIN-ENCELOT rappelle que la volonté de l'Université est de remonter la deuxième session d'examen pour tout le monde, et donc de décaler le calendrier au maximum, pour permettre aux étudiants de partir plus tôt en stage.

En l'état actuel, le calendrier semble impossible à tenir pour les masters : un semestre de 11 semaines semble trop court.

Le Conseil ne vote pas ce calendrier.

Il propose un calendrier alternatif pour les masters :

- Pour le 1^{er} semestre, le Conseil demande que la semaine du 7 janvier 2013 soit consacrée aux cours, sans modification en ce qui concerne les examens.
- Pour le 2^{ème} semestre, le Conseil demande que les semaines du 8 au 20 avril 2013 soient consacrées aux cours et que la semaine du 22 avril 2013 soit consacrée aux examens.

Ce point est remis à la discussion du prochain conseil de gestion.

5/Questions diverses

Monsieur Jean-Louis COMBES rappelle qu'il est prévu que le Doyen de l'Ecole propose au vote du Conseil une liste de quatre **personnalités extérieures** en vue d'intégrer celui-ci. Le Conseil décide de se réunir ultérieurement afin de procéder à ce vote.

Les **élections des étudiants** doivent être organisées par l'Ecole d'Economie. Les modalités et notamment la période au cours de laquelle doivent se dérouler ces élections seront communiquées ultérieurement.

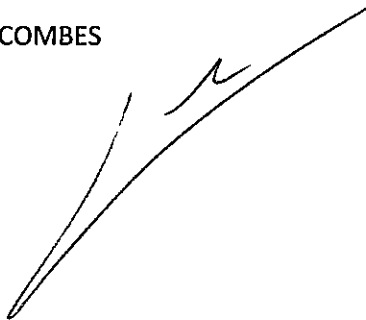
En ce qui concerne le **Plan Réussite Licence**, il est précisé que les crédits sont disponibles sur une année civile. Les crédits de 2012 n'ayant pas totalement été utilisés, Monsieur le Doyen demande si ceux-ci peuvent être basculés sur 2013.

Enfin, Mme Claudine BELOT demande s'il serait possible de créer des alertes afin de savoir lorsqu'un document est mis à disposition sur l'**ENT**.

La séance est levée à 18H55.

Monsieur le Doyen de l'Ecole d'Economie

Jean Louis COMBES

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes that form the name 'Jean-Louis Combès'.